

Barricade™

Panneaux de sous-plancher
par OvrX



Installation

Étape 1

Après avoir dégagé la surface à couvrir, assurez-vous qu'il n'y ait aucune imperfection. Utilisez un compound autolissant pour réparer toute imperfection de plus de 1/4" (6mm).

Utilisez les cales d'espacement pour assurer un espace d'expansion minimum de 1/2" (1,25cm) autour du plancher.

Étape 2

Alignez la première tuile avec les deux côtés rainurés contre les cales d'espacement. Ajoutez les panneaux additionnels dans une direction jusqu'à ce que vous n'avez plus suffisamment d'espace pour mettre une autre tuile. Mesurez l'espace restant et coupez le dernier panneau en conséquence.



Étape 3

Décalez la deuxième rangée de tuiles OvrX de sorte que les joints ne soient pas alignés.

Au fur et à mesure que vous installez les tuiles, nivelez votre plancher à l'aide des cales de mise à niveau OvrX. Glissez les cales sous la partie de la tuile qui est surélevée pour éliminer le fléchissement excessif.

Si votre plancher a une légère pente, la rigidité du plancher OvrX peut éliminer le besoin de niveler. Pendant l'installation, examinez le plancher en marchant sur les tuiles pour détecter les endroits inégaux qui exigeront une mise à niveau.

Ne collez pas en bas du tapis directement aux panneaux



Les outils nécessaires

- Marteau et cale de frappe
- Scie circulaire ou scie sauteuse
- Ruban à mesurer et crayon de menuisier
- Équerre et une barre de traction
- Cales d'espacement de 1/2" (1,25cm)
- Ensemble de nivellement recommandé par OvrX



OvrX Manufacturing Inc. garantit à l'acheteur initial que ses tuiles de sous-plancher sont exemptes de tout vice de manufacture et de matériel au moment de l'achat et ce, pour une période de vingt-cinq (25) ans et ce garantie limitée est sujette aux conditions suivantes :

- Les tuiles d'OvrX doivent être installées selon les instructions de notre guide d'installation.
 - Les tuiles sont destinées à un usage résidentiel et une utilisation à l'intérieur seulement.
 - La garantie ne sera pas applicable dans des cas de bris d'appareils ménagers, d'inondation, d'infiltration d'eau ou de catastrophes naturelles.
 - Les tuiles de sous-planchers OvrX qui présentent des défauts de postproduction ne seront pas couvertes.
 - Les tuiles de sous-planchers OvrX doivent être utilisées conformément aux fins pour lesquelles elles ont été conçues, suivant les instructions et les recommandations de notre guide d'installation.
- Cette garantie limitée s'applique seulement à l'acheteur initial ainsi qu'à l'emplacement d'origine du produit. Elle n'est en aucun cas transférable. Toute réclamation faite durant la période de garantie (25 ans) devra être soumise à un détaillant OvrX ou directement à OvrX Manufacturing Inc. La garantie se limite à la valeur de remplacement des tuiles de sous-plancher OvrX. Une preuve d'achat et de la date d'achat devront être fournies avec toute demande de réclamation.

OvrX
Manufacturing Inc.

57 Rue Market
CP 1597
New Liskeard, ON
P0J 1P0
E: support@ovrx.com
TF: 866-544-6879